



FICHE D'INSCRIPTION et DECLARATION DE DECHARGE

31^{ème} TROC JEUNES – Dimanche 11 novembre 2018

Dossier complet et signé à retourner en Mairie

Contact : Natacha BRES ou Bérengère VEYRIER-TELLENE
Tel : 04.90.70.59.04 – Email : infoculture@jonquieres.fr

N° _____

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le _____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPOSANT

Nom - Prénom _____
Prénom de l'enfant _____ Age _____
Adresse Postale _____
Code Postal _____ Ville _____
Email _____ N° de téléphone obligatoire _____

Je soussigné(e) déclare :

- ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature depuis le 1^{er} janvier 2018,
- que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés,
- de ne pas être commerçant,
- et d'avoir pris connaissance du règlement ci-joint et de le respecter.

Je dégage la responsabilité de la municipalité en cas de vol et dégradation.

Fait à _____ Le _____
Signature

- AUTORISATION PARENTALE pour les enfants de 12 à 18 ans exposants seuls :

Je soussigné(e), M. ou Mme _____
autorise mon enfant _____

à participer seul à la journée du Troc Jeunes.

Mon enfant restera sous mon entière responsabilité durant la manifestation.

Fait à _____ Le _____
Signature

JOINDRE AU DOSSIER OBLIGATOIREMENT (Tout dossier incomplet sera refusé)

- une attestation d'assurance Responsabilité Civile
- une photocopie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité
- pour les enfants de 12 à 18 ans photocopie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité

INFORMATION IMPORTANTE

En raison des travaux de la salle polyvalente, le Troc Jeunes aura lieu cette année exceptionnellement au **CAMPING MUNICIPAL** en extérieur.

Pour le confort des enfants (température et luminosité), l'installation se fera à partir de 8 h et l'ouverture au public à 10 h.

En cas de **PLUIE**, le Troc Jeunes sera annulé. Merci de consulter le site www.jonquieres.fr pour suivre les informations.

REGLEMENT

Article 1 : Le TROC JEUNES est organisée par la Mairie - Service Culturel - BP 90 - 84150 JONQUIERES le dimanche 11 novembre 2018 au **Camping Municipal** de 10 h à 16 h.

Article 2 : Le TROC JEUNES est réservé aux exposants particuliers et non professionnels. Les professionnels ne sont pas admis.

Article 3 : Les jeunes de moins de 12 ans doivent être accompagnés obligatoirement d'un adulte toute la journée. Une autorisation parentale pour les jeunes de 12 à 18 ans exposants seuls doit être remplie par les parents.

Article 4 : L'inscription est validée lors de la réception du bulletin accompagné de la photocopie de la pièce d'identité et de l'assurance responsabilité civile. Les dossiers incomplets seront refusés. **Un bon de réservation numéroté vous sera remis lors de votre inscription, veillez à ne pas l'oublier, il vous sera réclamé lors de votre installation.**

Fin des inscriptions : **lundi 5 novembre 2018**

Article 5 : La réglementation relative à la vente au déballage sera appliquée (décret du 07/01/2009 : déclaration sur l'honneur et registre d'identité notamment).

Article 6 : Les emplacements seront attribués par l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription et seront numérotés. L'implantation des emplacements est définie par les organisateurs selon les règles de sécurité, et ne peut être modifiée par les exposants. L'emplacement est de 3 ml maximum. **L'installation se fera uniquement à partir 8 h.** Aucun matériel n'est fourni par l'organisation.

Les voitures des exposants seront garées sur un parking en dehors du lieu de vente. En cas de mauvais temps (pluie), le vide grenier sera annulé.

Article 7 : La vente est exclusivement une bourse aux jouets destinée aux enfants et ados. Toute autre vente est interdite.

Article 8 : Les objets exposés sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges, tels que pertes, casses, vols, ou autres détériorations.

Les objets invendus ne peuvent rester sur place, des conteneurs ménagers seront mis à disposition.

Article 9 : Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation.

Article 10 : La présence à cette journée implique la prise de connaissance et l'acceptation dans la totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, sera prié de quitter les lieux.

Règlement à conserver...